

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Tombé

N° CL390

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« conformément aux »

les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.